

Hard HR : La relation de travail salarié

SOB2011-NRHN_

Domaine : **Sciences politiques et sociales** Grade académique : **Bachelier en gestion des ressources humaines - Namur**

Niveau de certification : **6 Cycle : Premier Cycle** Année académique : **2026-2027 (Q1)**

CRÉDITS ECTS 7		VOLUME HORAIRE 78 h	
PRÉREQUIS <i>Aucun</i>		CO-REQUIS <i>Aucun</i>	
IMPLANTATION Département social de Namur	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Christine Biston	RESPONSABLE DE L'UE Kim DE WACHTER	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Kim DE WACHTER

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
SO-Gestion des Ressources Humaines	2	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

Cette UE vise les objectifs suivants en lien avec le référentiel de compétences :

- Comprendre les aspects juridiques et administratifs qui entourent les relations de travail dans le domaine RH.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Droit du travail appliqué aux RH

Le cours a pour objectif d'assurer une formation de base en droit individuel du travail. Il vise à permettre à l'étudiant d'être capable d'énoncer les caractéristiques d'un contrat de travail, d'envisager la validité des clauses d'un contrat de travail, d'établir des documents contractuels tels qu'un contrat ou une lettre de licenciement, de connaître les obligations des parties au contrat de travail tant durant son exécution que sa suspension et d'avoir les réflexes utiles lors de la rupture d'un contrat de travail. A l'issue du cours, l'étudiant doit notamment être capable, dans une approche pragmatique, de résoudre un cas concret simple en mobilisant les connaissances acquises. Il doit également être capable de lire, comprendre et mettre en pratique certains textes de législation sociale.

Gestion administrative du personnel et de la paie

Savoir quelles sont les données à collecter pour constituer le dossier d'un travailleur et l'impact social, légal et fiscal de ces données.

Découvrir un logiciel de paie, comprendre comment il fonctionne, en percevoir les avantages et les limites et faire preuve d'esprit critique par rapport aux calculs réalisés par le logiciel (pouvoir les expliquer, les vérifier, les corriger).

Connaître les institutions encadrant le travail en Belgique, leur mode de fonctionnement, leur public, leur financement et leurs champs d'action (les branches de la sécurité sociale).

Comprendre le calcul du brut à net et les obligations légales qui en découlent (ONSS, précompte professionnel, etc).

Connaître les règles entourant la durée du travail, ses limites et les dérogations à celles-ci.

Calculer les sommes dues au travailleur en raison de sa sortie / son licenciement.

Analyser une problématique RH simple (question d'un travailleur / d'un employeur) et y apporter une réponse orale directe.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Résoudre des situations de gestion du personnel en appliquant le droit du travail, en établissant les documents utiles et en vérifiant les calculs de paie.

CONTENU

Droit du travail appliqué aux RH

Le droit social et le droit individuel du travail

Le contrat de travail

La responsabilité des parties

Les absences au travail

La fin du contrat de travail

Gestion administrative du personnel et de la paie

La constitution du dossier du personnel

Le règlement de travail

La durée du travail

Les jours fériés

Les suspensions du contrat de travail : la maladie, le repos de maternité et le repos de naissance

Coût employeur et charges employeur

Le calcul du brut à net et la lecture d'une fiche de paie

Les branches de la sécurité sociale

Les pécules de vacances

Le licenciement et le calcul de sortie du travailleur

Les documents de fin de contrat

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Droit du travail appliqué aux RH

- La loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail
- La loi du 8 avril 1965 instituant les règlements de travail
- La loi du 12 avril 1965 sur la protection de la rémunération

F. VERBRUGGE (PARTENA), Guide de la réglementation sociale pour les entreprises (édition annuelle)

<https://emploi.belgique.be/fr>

CLAEYS & ENGELS, Licenciement et démission (édition annuelle)

W. VAN EECKHOUTTE et V. NEUPREZ, Compendium social (édition annuelle)

Gestion administrative du personnel et de la paie

Législation sociale belge

<https://emploi.belgique.be/fr>

F. VERBRUGGE (PARTENA), Guide de la réglementation sociale pour les entreprises (édition annuelle)

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ARHN20111-ASJUR — Aspects juridiques	Slides, syllabus.
ARHN20112-ASPAY — Aspects payroll	Slides.

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ARHN20111-ASJUR — Aspects juridiques	24 h	Français	Français
ARHN20112-ASPAY — Aspects payroll	54 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ARHN20111-ASJUR — Aspects juridiques	La matière sera vue au travers de cours magistraux et exercices pratiques. Une fois les aspects théoriques exposés, des exercices, des exemples et de la jurisprudence permettront à l'étudiant de faire le lien entre législation et pratique. Les powerpoints seront mis à la disposition des étudiants. L'étudiant sera invité à lire en amont de certains cours des textes législatifs incontournables en droit social.

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ARHN20112-ASPAY — Aspects payroll	La matière sera vue au travers de cours magistraux, exercices pratiques et ateliers. Certains exercices seront réalisés par les étudiants à domicile (distanciel asynchrone). L'utilisation notamment de l'outil Wooclap permettra une participation active des étudiants durant les cours. Des powerpoints seront mis à la disposition des étudiants sur Moodle.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

À définir

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

À définir

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale attribuée à l'UE est la moyenne géométrique pondérée des notes obtenues aux activités d'apprentissage (AA) qui la composent.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ARHN20111-ASJUR — Aspects juridiques	Septembre – Janvier : • QCM Moodle durant les cours Pondération : 50% • Examen écrit individuel QCM Pondération : 50 % Deuxième session : • Examen écrit individuel QCM Pondération : 100 % Pour les QCM sur Moodle, l'étudiant doit s'assurer de venir au cours avec son ordinateur portable chargé. Les dates d'évaluation sont fixées sur Moodle. L'étudiant qui a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux QCM Moodle et qui n'a pas pu présenter l'examen de janvier pour un motif légitime, peut, sur demande, bénéficier des modalités d'évaluation de janvier pour la deuxième session. En cas d'absence pour maladie (CM), pour motif légitime (ML), de non-présentation (PP) ou de « note de présence » (PR) à un examen ou toute autre méthode évaluative, d'une ou plusieurs activités d'apprentissage d'une unité d'enseignement composée d'une ou plusieurs activités d'apprentissage, la note zéro « 0 » sera attribuée à l'activité d'apprentissage concernée ainsi qu'à l'unité d'enseignement dont elle fait partie.
ARHN20112-ASPAY — Aspects payroll	Septembre – Janvier : • Travaux de groupe durant les cours Pondération : 60% • Examen oral individuel Pondération : 40 % Deuxième session : • Examen écrit individuel Pondération : 100 % Pour la bonne organisation de l'AA, il est impératif que chaque étudiant respecte toutes les consignes et délais donnés (inscription sur le Moodle, inscription à un groupe de travail, modalités de dépôt, date de dépôt). L'étudiant qui ne respecte pas ces consignes obtiendra la note PP pour la ou les évaluations concernées. Les dates d'évaluation sont fixées sur Moodle. En cas d'absence pour maladie (CM), pour motif légitime (ML), de non-présentation (PP) ou de « note de présence » (PR) à un examen ou toute autre méthode évaluative, d'une ou plusieurs activités d'apprentissage d'une unité d'enseignement composée d'une ou plusieurs activités d'apprentissage, la note zéro « 0 » sera attribuée à l'activité d'apprentissage concernée ainsi qu'à l'unité d'enseignement dont elle fait partie.

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.